

Les Infos de Base

mercredi 3 mai 2006
volume 9, numéro 18
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 18 du 3 mai 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 mai 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 18 du 3 mai 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 17 du 29 avril 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 mai 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du 26 avril 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 16 du 22 avril 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Arrêté ministériel concernant la délimitation des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques du lac au Foin, situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, dans la MRC de Maskinongé, [R.R.Q., c. **C-61.1**, A.M. 2006-013 du 19-04-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1871], nouveau.

Décret sur l'installation d'équipement pétrolier, R.R.Q., 1981, c. **D-2**, r. 33, aa. 1.01, 3.04, 3.08, 6.04.1, 6.09, 7.05, 9.01, 10.03, 11.08, 12.01.

Décret modifiant le Décret sur l'installation d'équipement pétrolier, D. 351-2006 du 26-04-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1867, aa. 1-10.

Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, R.R.Q., 1981, c. **D-2**, r. 39, aa. 1.01, 3.06, 4.03, 5.02, 6.01, 6.02, 6.101-6.103, 9.07, 10.02, 14.01.

Décret modifiant le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, D. 352-2006 du 26-04-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1869, aa. 1-10.

Programme de financement de l'agriculture, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 01-10-01, (2001) 133 *G.O.* 1, 1113], aa. 2, 10, 12.

La Financière agricole du Québec, Avis du 16-03-06, (2006) 138 *G.O.* 1, 454, aa. 1-3.

Programme d'avances de fonds pour le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 19-03-04, (2004) 136 G.O. 1, 451], abrogé.

La Financière agricole du Québec, Avis du 16-03-06, (2006) 138 G.O. 1, 454.

Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec, [R.R.Q., c. L-0.1, r. 1], aa. 1-3, 5.

La Financière agricole du Québec, Avis du 16-03-06, (2006) 138 G.O. 1, 454, aa. 1-4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.